



Règlement intérieur

Accueil de Loisirs de Cerizay

Préambule

L'accueil de Loisirs est organisé par le Centre SocioCultural (CSC) du Cerizéen, association loi 1901. Affiliée à la Fédération départementale et nationale des centres sociaux, le Centre SocioCultural propose des activités et services à vocation sociale, éducative et culturelle.

Bénévoles, administrateurs et salariés travaillent ensemble, et accordent une grande importance au **vivre ensemble**. Pour ce faire, des commissions, réunissant bénévoles, administrateurs, usagers et salariés du CSC, sont mises en place, afin de **permettre à chacun de s'exprimer** sur les divers domaines d'activités de l'association. Vous pouvez rejoindre la commission enfance en prenant contact auprès de l'animatrice référente enfance, au Centre SocioCultural.

Lors de l'inscription de votre (vos) enfant(s) à l'accueil de loisirs, vous adhérez à l'association en payant une cotisation annuelle.

Nous vous invitons par ailleurs à participer aux temps forts de l'association, comme l'Assemblée Générale annuelle afin d'être informés des actions de l'association.

Activités de l'Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs est une structure accueillant les enfants scolarisés à temps plein, âgés de 2,5 à 12 ans (classe TPS à la 6ème) agréée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Lieu d'éveil et de jeux, il propose des activités variées, des sorties, des animations, des ateliers. Les activités, aussi bien manuelles, sportives, que culturelles, ont des **objectifs éducatifs et pédagogiques**. Élaborées avec l'équipe d'animation, elles visent à **respecter le rythme de l'enfant ainsi que son épanouissement**. Concernant les sorties, les enfants peuvent être amenés à emprunter les transports en commun, ainsi que les véhicules (minibus et voitures) du CSC conduit par les animateurs eux-mêmes.

Le coût du repas, des sorties et des activités est compris dans le tarif de la journée. **Les activités extérieures ou les sorties peuvent être modifiées selon le temps et en fonction du nombre de participants.**

Pour les **enfants de 10 à 12 ans**, l'accueil est adapté à leurs besoins et demandes. Des temps de rencontres inter-centres sont organisés régulièrement, ainsi que des ateliers avec des jeunes de l'Espace Jeunesse.

L'accueil des enfants

L'accueil se fait au Domaine de la Roche, à Cerizay. Pour répondre aux besoins des familles, il est ouvert **pendant les vacances scolaires de 7h00 à 18h30, sauf pour les vacances scolaires de Noël.**

L'accueil de loisirs ne fonctionne pas les jours fériés. Les accueils sont échelonnés de **7h00 à 9h45** et les départs de **16h45 à 18h30**. Les repas sont servis de 11h45 à 13h30.

Nous demandons aux parents ou personnes responsables de l'enfant d'**accompagner leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de l'accueil de loisirs** et de le confier à un animateur. **Seuls les parents ou les personnes autorisées par écrit peuvent venir chercher l'enfant et sont dans l'obligation de prévenir l'animateur référent du départ de l'enfant.**

L'association se réserve le droit de fermer l'accueil de loisirs en cas d'effectif insuffisant, ou de cas de force majeure.

Tous les enfants peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs. Pour les enfants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap, troubles du comportement, etc), un travail avec la famille est réalisé en amont pour permettre un accueil adapté.

L'encadrement

Conformément aux instructions départementales du Ministère de la jeunesse et des sports, l'équipe d'animation est composée selon le taux d'encadrement suivant :

- un animateur pour 12 mineurs de plus de six ans
- un animateur pour 8 mineurs de moins de six ans

L'équipe qui encadre les enfants est composée de professionnels, une directeur-trice BAFD, des animateurs-trices BAFA. L'accueil de loisirs peut recevoir des stagiaires.

Durant le temps d'accueil, l'enfant est **sous la responsabilité de l'équipe éducative.**

La direction est garante du bon fonctionnement de la structure en application de la législation en vigueur et des orientations de l'association. Son rôle s'articule autour des fonctions d'encadrement technique et hiérarchique. Elle a pour mission complémentaire, la gestion et l'encadrement du personnel et veille à l'application du projet pédagogique, élaboré avec l'ensemble de l'équipe et approuvé par le Conseil d'Administration de l'association.

L'inscription

▪ *Modalités d'inscription*

L'inscription au préalable est obligatoire. Elle a lieu au Centre SocioCultuel du Cerizéen (Résidence du Bocage) à l'accueil pendant les heures d'ouverture :

- Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00
- Mercredi et jeudi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00
- Vendredi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Pendant les périodes d'inscriptions, le CSC est ouvert les samedis matins de 9h00 à 12h00.

Pas d'inscription possible par téléphone et par e-mail.

L'inscription se fait :

- pendant les périodes d'inscription (durée d'environ 12 jours). Les dates sont communiquées en amont par email, et dans les cahiers de liaison des enfants (école).

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence, aucun remboursement n'est possible, sauf cas de force majeure : enfant malade, avec certificat à l'appui, à présenter sous un délai de 8 jours, ou décès d'un membre de la famille.

L'inscription s'effectue à la journée.

Même si l'enfant fréquente régulièrement l'accueil de loisirs, il n'y a pas de "réinscription" automatique. Les familles doivent donc procéder à la réinscription préalable de l'enfant pour chaque période.

Pour ce faire, il faut remplir un dossier d'inscription, s'acquitter de l'adhésion annuelle au Centre SocioCultuel du Cerizéen, valable du 1er septembre au 31 août.

A joindre au dossier d'inscription :

- la grille complétée avec les jours de présence de l'enfant
- fiche sanitaire de liaison remplie, et signée
- photocopie des vaccins
- photocopie de l'attestation de responsabilité civile

Pièces supplémentaires à fournir pour le calcul du tarif à appliquer : le numéro d'allocataire (Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole). A défaut de ces documents le plein tarif est appliqué.

() Dossier annuel : documents valables sur toute l'année*

▪ **Tarifications**

La tarification appliquée est indiquée sur les documents de présentation de l'accueil de loisirs, qui est disponible à l'accueil du Centre SocioCultuel, à la mairie de Cerizay et sur le site internet.

Le tarif de chaque famille est calculé selon le quotient familial et donc à partir des revenus imposables annuels. Les tarifs peuvent être revus par le Conseil d'Administration.

Lors de l'inscription de l'enfant, le personnel d'accueil effectue les divers enregistrements qui concourent au calcul du tarif pour la famille. Ce tarif sera porté au dossier d'inscription de l'enfant. L'ensemble de la gestion des tarifications des familles est informatisé et géré par le logiciel NOE. Des changements de ressources en cours d'année peuvent avoir lieu, aussi à chaque inscription, le secrétariat du Centre Socioculturel prendra contact avec la CAF pour connaître le quotient familial de la famille.

Les tarifs en vigueur et les cotisations annuelles sont affichés dans les locaux de la structure et sur les documents d'informations distribués aux familles.

Respect du règlement, des personnes, locaux et matériel

Pour favoriser la vie en collectivité à l'accueil de loisirs, il est important que chacun ait un **comportement respectueux des règles de vie**. L'équipe travaille sur un projet autour de la **communication bienveillante en favorisant l'écoute et le respect**.

Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliations, moqueries, bizutages) ne seront pas tolérées et seront sanctionnées. Le vivre ensemble passe aussi par le respect de l'environnement, des locaux et du matériel. En cas de dégradation intentionnelle, l'organisateur de l'accueil de loisirs pourra demander le rachat du matériel abîmé ou faire appel aux assurances des parents. En cas de grosses difficultés avec un enfant (agressivité, violence, non respect des règles de vie...), un dialogue sera engagé avec la famille.

Un rappel du fonctionnement et des règles de vie sera notifié et signé par l'enfant, sa famille et le représentant de l'accueil de loisirs. Si un enfant met en danger les autres et/ou lui-même, la direction de l'accueil de loisirs, en concertation avec des représentants du Conseil d'Administration du Centre SocioCultuel envisageront des mesures appropriées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion.

La direction est garante du respect du règlement intérieur élaboré par le Conseil d'Administration de l'association.

Elle est dans l'obligation de refuser les enfants dont les parents ne respecteraient pas le présent règlement intérieur. Celui-ci est en permanence disponible à l'accueil de loisirs et un exemplaire est remis aux familles lors de l'admission de leur(s) enfants(s), ainsi qu'à chaque modification entérinée par le Conseil d'Administration.

Centre SocioCultuel du Cerizéen

Résidence du Bocage

9 rue du Pas des Pierres – 79140 CERIZAY

Tél : 05 49 80 57 63

E-mail : contact.cerizeen@csc79.org / Site : <http://cerizeen.csc79.org>

Tél Accueil de Loisirs : 05 49 81 56 58 ou le 06 52 65 86 59